

COMMUNE DE BUSSY-SUR-MOUDON



PLAN D'AFFECTATION FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS AUX ROUTES



1:1 000

Approuvé par la Municipalité de Bussy-sur-Moudon
Dans sa séance du

Plan déposé au greffe municipal pour
être soumis à l'enquête publique

du au

Le Syndic: La Secrétaire:

Le Syndic: La Secrétaire:

S. Thonney

A. Braissant

S. Thonney

A. Braissant

Adopté par le Conseil général

Approuvé par le Département compétent
du Canton de Vaud:

Lausanne, le

Dans sa séance du

La Cheffe du Département:

Le Président:

Le Secrétaire:

A. Balmer

L. Giger

Entré en vigueur,
le

avril 2025
Plan n° 250060

1170 700

LÉGENDE

— Limite des constructions définie par un plan approuvé

▭ Limite communale

▭ Parcelle

▭ Bâtiment

1170 600

1170 500



Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études NPPR Ingénieurs et géomètres SA
Mensurations cadastrales du 7 février 2025
Géodonnées © Etat de Vaud
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté
le:.....
.....
Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté

